

Les fiches synthèse de l'ENVIROTOUR



Propos introductif

La loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets marque une étape structurante pour l'ensemble des acteurs économiques. Pour les entreprises de Travaux Publics, elle constitue à la fois un cadre exigeant et une opportunité majeure de transformation et d'innovation au service des territoires.

Les entreprises de Travaux Publics sont directement concernées par plusieurs dispositions de la loi, notamment celles relatives à la commande publique. La loi renforce l'intégration de critères environnementaux dans les marchés publics. Ceux-ci ne peuvent plus être accessoires : ils deviennent structurants dans la conception, l'attribution et l'exécution des contrats.

L'État est pleinement mobilisé pour accompagner cette transition, notamment à travers les politiques de commande publique, les dispositifs de soutien à l'innovation, la formation et l'ingénierie territoriale. Cette transformation ne pourra réussir que dans un dialogue constant entre les services de l'État, les collectivités territoriales et les acteurs économiques.

Fabrice Rosay
Préfet, secrétaire général de la préfecture du Rhône
Jean-Pierre Cheval
Président, Commission Transition Ecologique, F RTP AURA

Les conséquences pour l'activité de Travaux Publics

Les chantiers doivent dès à présent prendre en compte les enjeux environnementaux : décarbonation, adaptation au changement climatique, qualité de l'air, eau, économie circulaire, biodiversité, etc.

Au-delà des obligations, la loi Climat et Résilience reconnaît implicitement le rôle essentiel des entreprises dans l'adaptation des territoires : gestion de l'eau, prévention des risques naturels, infrastructures de mobilité durable, réseaux énergétiques et numériques.

Dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, qui est exposée à des enjeux climatiques variés, les entreprises de Travaux Publics sont des partenaires indispensables de l'action publique pour construire des infrastructures plus robustes, plus sobres et plus résilientes.

Pour comprendre :



Pour avancer de manière coordonnée sur le sujet de l'adaptation au changement climatique, la France se dote d'une trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique ([TRACC](#)).



Le troisième plan national d'adaptation au changement climatique ([PNACC 3](#)) réinterroge notre politique de prévention et de protection existante face à l'évolution de ces risques afin de continuer à protéger la population et préserver les biens.

Envirotour

Le 14 janvier 2026, la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et la F RTP Auvergne-Rhône-Alpes ont proposé une journée d'échanges entre entreprises de Travaux Publics, Maîtres d'ouvrage et Maîtres d'œuvre.

Des ateliers d'intelligence collective dédiés au climat, à l'eau, à la biodiversité, aux déchets et à l'air, ont fait ressortir une liste de leviers permettant de mieux intégrer ces thématiques aux chantiers, afin de réduire leur impact sur l'environnement.

Des fiches synthèse sont à votre disposition. Elles présentent les leviers que vous avez mis en avant ainsi que les outils pouvant vous accompagner dans vos démarches :



Maître d'ouvrage



Maître d'œuvre



Entreprise de TP